Manif contre le «mariage pour tous» : La Mairie de Paris réclame 100.000 euros pour les «dégâts» (MàJ)

16/01/2013 à 17h25

Posté le 13/01 et le 14/01, avant la polémique :

Le groupe UMP au Conseil de Paris a dénoncé "la démarche sectaire et indigne du maire de Paris", qui réclame 100.000 euros pour restaurer les pelouses du Champ-de-Mars en raison des dégâts provoqués par la manifestation contre le mariage homosexuel dimanche.
"On atteint des sommets dans l'indignité, la mesquinerie et la médiocrité. C'est un exemple effarant du sectarisme de Bertrand Delanoë qui jamais ne déroge à sa ligne +un poids, deux mesures+", s'offusquent les élus UMP.
"En l'occurrence les manifestants pesaient sans doute plus lourd que ceux de SOS racisme, auxquels il avait prêté le Champ-de-Mars et alloué une subvention de 230.000 euros pour le concert donné le 14 juillet 2011", poursuivent-ils. *"Il n'y a aucune justice, aucun esprit citoyen dans ce type de bassesses. La gauche n'est pas loin de la censure. On est loin en revanche du verbiage et des grandes leçons de morale données par le maire de Paris en toute occasion pour masquer son dogmatisme inacceptable. Delanoë est un faux démocrate"*, écrivent-ils encore. […]
Le Figaro/AFP

La Mairie de Paris estime que la remise en état des pelouses du Champs-de-Mars après le passage de la manifestation contre le mariage homosexuel lui coûtera 100.000 euros, une somme qu'elle entend bien réclamer au ministère de l'Intérieur, a-t-elle fait savoir.

Ces dégâts, occasionnés par le piétinement de centaines de milliers de personnes et l'installation d'un podium, sont «involontaires», a souligné le service de presse de la mairie dirigée par Bertrand Delanoë (PS), confirmant une information de France Bleu 107.1.

Habituellement, la mairie envoie la facture aux organisateurs des évènements – meetings politiques, concerts, fête du 14 juillet – mais cette fois, elle a décidé de se tourner vers le ministère de l'Intérieur, car c'est la préfecture de police de Paris qui a autorisé la manifestation. **Il appartiendra au ministère de se retourner ensuite vers les organisateurs, affirme la mairie.**

Le Figaro

Curieusement, en 2009, pour le concert de Johnny Hallyday qui avait pourtant soutenu Sarkozy à la présidentielle deux ans plus tôt, Bertrand Delanoë était d'accord avant l'évènement pour régler 1/3 de la facture.